

	DOCUMENT INSTITUTIONNEL	POLITIQUE DES DROITS DU PATIENT			
Référence	Version	Date de création	Date d'application	Date limite de validité	Page
CHP-DIN-032	03	11 mars 2025	17 mars 2025	17 mars 2028	1 / 2

POLITIQUE DES DROITS DU PATIENT

Modification version en cours	
Historique de révision	01 - 19 oct. 2015, 02 - 21 avr. 2022

Étape	Nom Prénom	Fonction	Date
Rédaction	Sabrina MESLEM	Directrice Adjointe	11 mars 2025
Vérification	Tom MOREL	Ingénieur Qualité Gestion des Risques Hôpital	11 mars 2025
Approbation	Benoit BRIHAYE	Président de CME	11 mars 2025
	Jean marie HUET	Président de la CDU	12 mars 2025
Validation	Sabrina STRAMANDINO	Directeur délégué	17 mars 2025

	DOCUMENT INSTITUTIONNEL	POLITIQUE DES DROITS DU PATIENT			
Référence	Version	Date de création	Date d'application	Date limite de validité	Page
CHP-DIN-032	03	11 mars 2025	17 mars 2025	17 mars 2028	2 / 2

Les professionnels du Centre Hospitalier de PERONNE sont engagés dans une démarche continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Plaçant le patient au cœur de ses préoccupations, le Centre Hospitalier s'engage à mettre en œuvre toutes les actions promouvant le respect des droits des patients, déclinés dans la Charte de la personne hospitalisée, tels qu'ils résultent des dispositifs légaux et réglementaires et notamment de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Les principaux droits individuels des patients se regroupent en 6 grandes rubriques [HAS - [Haute Autorité de Santé - Droits des usagers : Information et orientation \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr)] :

- Droit à l'accès aux soins et au choix du médecin
- Droit à l'information
- Droit à participer à la décision médicale ou consentement aux soins
- Droit au respect de la personne soignée
- Prise en charge de la douleur, soins palliatifs et fin de vie
- Plainte, contentieux et indemnisation

Avec la participation de la Commission Des Usagers (CDU), la politique des droits du patient s'articule autour de 6 axes :

- Impliquer les professionnels dans la promotion des droits du patient par des formations et des campagnes d'information et les soutenir dans leurs missions grâce notamment au comité d'éthique et aux référents thématiques,
- Informer les patients sur leurs droits et leurs devoirs à travers notamment le livret d'accueil et des documents d'information ciblés,
- Promouvoir l'expression des patients afin de recenser leurs avis sur la prise en charge et le fonctionnement de l'hôpital à travers les questionnaires de satisfaction, les enquêtes (ex : e-satis, par secteur), le recueil des plaintes et des réclamations, dans le but de mettre en place des actions d'amélioration,
- Impliquer les représentants des usagers dans les différentes commissions et notamment la Commission Des Usagers et le COPIL Qualité/Risques et le CLIN
- Faciliter le recours aux usagers et aux médiateurs lors des plaintes par une information claire donnée aux plaignants et faciliter la réparation des préjudices
- Développer la participation des usagers au sein de l'établissement pour tendre vers une démarche d'expérience patient.